

# LA CHARTE DU PARRAINAGE ELEVE

Bienvenue à Toutes à l'école.

Merci pour votre engagement auprès des élèves scolarisées à Happy Chandara et de leurs familles.

Nous espérons que vous trouverez dans cette charte  
les réponses aux questions que vous vous posez sur le parrainage  
au sein de l'association Toutes à l'école.

***Nous vous remercions de bien vouloir approuver la charte  
en nous renvoyant votre accord écrit par e-mail ou courrier.***

Pour toute autre précision, n'hésitez pas à nous écrire à [contact@toutesalecole.org](mailto:contact@toutesalecole.org)  
ou à nous appeler au siège de l'association au  
+33 (0)1 46 02 75 39.

**MAI 2022**

## 1. Qu'est-ce que le parrainage ?

### 1.1. Le parrainage à titre individuel : élève/étudiante ou école

- **Parrainer une élève ou une étudiante**, c'est participer à la scolarisation d'une petite ou une jeune fille afin de lui offrir une éducation de qualité et un avenir meilleur tout en tissant des liens avec elle dans la durée.
- **Parrainer l'école**, c'est soutenir l'ensemble des élèves scolarisées à Happy Chandara sans créer de lien individuel avec l'une d'elles.

Pour les élèves bachelières ou celles qui suivent une formation post-bac en dehors de l'école Happy Chandara, vous êtes invité à poursuivre votre soutien, chaque élève étant accompagnée par l'association jusqu'à l'obtention de son premier emploi.

### 1.2. Ethique et déontologie

L'établissement Happy Chandara est une institution laïque. Le parrain s'engage à respecter la culture et les convictions de l'enfant et de sa famille. Le parrain ne doit exercer aucune influence politique ou religieuse et doit laisser sa filleule libre de l'orientation de ses études et de sa carrière.

L'équipe pédagogique veillera à accompagner l'enfant dans ses choix pour valoriser ses compétences et satisfaire ses aspirations.

Le parrainage est un engagement moral qui entraîne des obligations financières.

Toutes à l'école s'engage à informer le parrain de ses actions et de l'évolution de sa filleule.

### 1.3. Comment le montant de mon parrainage est-il utilisé sur le terrain ?

Afin de ne laisser aucune fillette de côté, l'ensemble des parrainages est mutualisé pour contribuer à la scolarisation de toutes les élèves. Votre parrainage couvre une partie des frais courants : la scolarité, les soins médicaux et dentaires, les repas servis chaque midi et le soir pour les élèves de l'internat, l'aide aux familles, les salaires des équipes pédagogiques et administratives, etc.

En cas d'urgence médicale, de situation de surendettement, de catastrophe au sein du foyer, l'école s'efforce de venir en aide aux familles. Ces interventions ne sont pas prises en compte dans le parrainage et sont couvertes par l'association seule.

L'école gère le soutien aux familles dans le respect des besoins et de la dignité de chacun. Nous vous remercions donc de ne pas donner d'argent directement à la famille de votre filleule et de nous alerter si celle-ci en faisait la demande. L'association ne peut accepter que des questions d'ordre pécuniaire dénaturent les relations entre familles et parrains-marraines.

### 1.4. Pourquoi adhérer à Toutes à l'école ?

En devenant membre de Toutes à l'école, vous pouvez participer à l'assemblée générale si vous le souhaitez, élire le conseil d'administration, voter pour les grandes orientations stratégiques et approuver les comptes financiers.

Le montant de l'adhésion annuelle (20 €) permet de couvrir, entre autres, les frais d'envois postaux et l'organisation des assemblées générales, auxquelles vous pouvez bien sûr assister.

Cette cotisation annuelle est payable par carte bancaire, chèque ou virement à tout moment de l'année et est valable jusqu'au 31 décembre de la même année. Lorsque l'adhésion annuelle est payée en décembre, celle-ci est valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

En cas de parrainage payé par prélèvement bancaire, cette cotisation annuelle sera prélevée automatiquement chaque année le 11 février.

## 2. Comment se tisse le lien avec votre filleule ?

### 2.1. Quel est le lien avec ma filleule ?

Parrainer, c'est construire une relation durable avec sa filleule et l'accompagner jusqu'à ce qu'elle devienne une femme éduquée et indépendante.

La fiche personnelle de votre filleule (nom, prénom, classe, situation familiale et professionnelle des parents, fratrie et photo) est envoyée lors de la confirmation de votre parrainage, après réception du bulletin de soutien.

Vous recevrez chaque trimestre (fin février, fin juin et octobre) un petit mot et/ou un dessin de votre filleule, accompagné (fin février et octobre) de ses résultats scolaires semestriels. Vous pourrez ainsi suivre ses progrès.

Une relation privilégiée pourra se mettre en place, grâce à un échange de correspondance à votre gré. Vos courriers sont pour les élèves des moments d'encouragement, l'occasion de comprendre qu'une marraine ou un parrain dans un pays lointain souhaite leur réussite.

Trois fois par an, une newsletter vous est également envoyée, une façon pour nous de vous faire partager le quotidien des élèves et la vie de l'établissement.

Les élèves ont une famille chez qui elles rentrent tous les soirs, ou tous les quinze jours pour les internes. Elles sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors de l'école et sous celle de Toutes à l'école durant les heures de cours. L'engagement moral qui vous lie à votre filleule ne vous donne bien sûr aucun droit juridique sur l'enfant, l'association n'étant pas une agence d'adoption pour les élèves que nous scolarisons.

Pour des raisons évidentes de protection des mineures que vous comprendrez, les parrains ne sont pas autorisés à contacter ou rencontrer leur filleule ou sa famille, sans l'accord écrit préalable de l'association.

Toute communication avec votre filleule, tout échange direct à travers les réseaux sociaux sont donc prohibés. En effet, nous ne voudrions pas que vos coordonnées arrivent entre les mains de personnes potentiellement malveillantes dans l'entourage des enfants, qui pourraient vouloir profiter de votre générosité.

Nous vous remercions de votre compréhension sur ce point important et vous prions de ne pas encourager les enfants à vous écrire directement. Il en va de la responsabilité de l'association.

Toutes à l'école se réserve le droit de renvoyer une élève, mineure ou majeure, et d'exclure le parrain immédiatement, si l'Association juge que la situation menace l'intérêt ou la sécurité de l'élève et dénature sa relation avec le parrain. Tout échange inapproprié ou déplacé ne sera donc pas toléré.

### 2.2. Comment envoyer un courrier ou un colis à ma filleule ?

#### 2.2.1. Comment puis-je écrire à ma filleule ?

Vous pouvez écrire à votre filleule en lui adressant votre courrier (en précisant sur l'enveloppe son nom et sa classe, **et à son dos votre nom et prénom**) à l'école à l'adresse suivante :

**Ecole Happy Chandara**

**NOM + Prénom + Classe**

Boîte Postale n° 1366 - Phnom Penh 3 - Zip code 120000 - Cambodge

Les élèves prennent connaissance de vos courriers aux côtés du responsable du Pôle Parrainage de Happy Chandara et de son équipe qui en assurent la traduction. Vous pouvez donc rédiger vos courriers en français ou en anglais.

Pour une plus grande efficacité (problèmes de douanes) et de rapidité (délais de transport), nous vous invitons vivement à écrire directement à votre filleule par mail à l'adresse [benevoles@toutesalecole.org](mailto:benevoles@toutesalecole.org). Nos parrains et marraines bénévoles auront le plaisir de faire suivre votre correspondance aux équipes de Happy Chandara qui lui transmettront. Sachez que vous ne recevrez sa réponse qu'à la fin de chaque trimestre, pour des raisons évidentes de logistique (nous scolarisons plus de 1600 élèves !).

### 2.2.2. Combien de fois par an puis-je envoyer un courrier ?

Certaines de vos filleules ne reçoivent aucun courrier quand d'autres en reçoivent parfois tous les mois. Pour plus d'équité, nous conseillons d'écrire (une simple carte peut suffire) 2 fois par an à réception des résultats scolaires semestriels. Si vous avez la possibilité d'écrire en octobre, en février et en juin, vous recevrez sa réponse personnalisée en même temps que sa carte trimestrielle pour éviter que les courriers ne se croisent, ce qui simplifiera notre organisation.

### 2.2.3. Que puis-je écrire à ma filleule ?

Pour un premier contact, elles vont adorer recevoir votre portrait, des photos de votre famille, de votre entourage, de votre vie de tous les jours, des cartes postales de votre ville ou de vos voyages. Les photos sont vivement conseillées ! Vous pourrez leur préciser si vous ne comptez pas leur écrire régulièrement. Ainsi, votre filleule n'attendra pas vainement vos courriers par rapport à d'autres petites camarades plus pourvues et acceptera très bien cette situation.

Les Cambodgiens ne se livrent pas facilement, pudeur et retenue sont de bon aloi. Soyez indulgents et pensez à l'âge des enfants et à leur capacité à écrire face à une feuille blanche ! Avec en plus l'exigence de s'exprimer dans une langue qui n'est pas la leur. La communication s'améliore donc avec le temps. Nous vous remercions d'avance de votre patience.

Par la suite, les élèves apprécieront d'avoir des détails sur votre quotidien : la ville/le pays où vous habitez, le climat, votre alimentation, votre situation familiale, vos enfants et/ou vos petits-enfants, vos amis, votre profession, ce qui vous fait rire, ce que vous aimez, etc. Vos lettres ne doivent pas être trop longues (une page maximum) et être lisibles.

**Veillez noter que les cartes de vos filleules sont parfois écrites avant qu'elles ne reçoivent vos lettres, c'est pourquoi elles ne répondent pas toujours à votre dernier courrier.**

Ne soyez pas étonnés par les termes parfois employés par votre filleule, la notion de famille n'étant pas la même qu'en France. Par exemple, oncles et tantes sont parfois appelés « papa » ou « maman ».

Comme vous le savez, vos filleules sont issues de familles très défavorisées, ayant parfois connu des situations de négligence et/ou d'abus. Certes, la plupart font preuve d'une grande résilience, profitant des soins et de l'attention qui leur sont prodigués par l'association, et se confient à notre équipe sociale. Cependant, si votre filleule vous livrait des informations inquiétantes, merci de nous en faire part. Nos équipes sociale et pédagogique, expérimentées, sont là pour répondre à leurs problèmes.

### 2.2.4. Puis-je envoyer un cadeau à ma filleule ?

Comme tous les enfants, les élèves de Happy Chandara adorent les cadeaux ! Cependant, nous conseillons de limiter l'envoi de cadeaux aux anniversaires (listes et idées fournies par le siège sur

demande) ou au Nouvel An Khmer (mi- avril). Nous vous demandons d'éviter d'envoyer des cadeaux à Noël, fête pour des raisons commerciales et non culturelles.

Nous conseillons aussi de privilégier les jeux éducatifs ou les livres (qui pourront profiter à toute la classe plutôt qu'à votre seule filleule) ou encore de contribuer au soutien des familles. Par ailleurs, un fonds social au bénéfice des familles dans le besoin a été créé, permettant de verser une part de votre don aux familles les plus démunies si vous le souhaitez.

Les parrains et marraines sont souvent généreux, et nous les en remercions. Cependant, certaines élèves ne reçoivent ni courriers, ni cadeaux, aussi l'envoi d'un cadeau/colis inadapté de votre part à votre filleule pourrait susciter de la jalousie de la part de ses camarades mais également au sein de la fratrie. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte le contexte cambodgien : les familles ayant de faibles revenus, le coût d'un cadeau doit se situer, selon l'âge de votre filleule, **entre 20 et 50 € maximum**. En effet, cette somme représente parfois la moitié du budget mensuel d'une famille entière. Bijoux de valeurs, ordinateurs, appareils photos, outils multimédias, espèces et dons monétaires sont à prohiber absolument et seront dans ce cas affectés à l'usage de l'école.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de demander à l'école d'organiser l'anniversaire de votre filleule : elle sera alors très heureuse de célébrer cet événement avec ses camarades de classe. Happy Chandara, c'est du collectif !

Nous ne souhaitons pas que les enfants de Happy Chandara lient le parrainage à l'arrivée de cadeaux et à leur valeur et que repose sur votre filleule l'opportunité d'une aide financière au profit de sa famille. Tout cadeau considéré comme trop onéreux sera versé au fonds social, toujours dans cet esprit de partage et de solidarité que nous valorisons à Happy Chandara.

Afin de les récompenser de leurs efforts durant l'année scolaire, des cadeaux et excursions de fin d'année à destination de l'ensemble des élèves scolarisées à Happy Chandara sont organisés. De cette façon, toutes les élèves du primaire, sans exception, reçoivent des cadeaux qui leur sont utiles (dictionnaires, globes terrestres, imperméables, vélos et casques, etc.) et bénéficient de sorties ludiques et éducatives. Pour les collégiennes et les lycéennes, nous privilégions les voyages afin de les ouvrir à la culture de leur pays. Vous recevrez, bien sûr, des photos de votre filleule en voyage scolaire ou avec les cadeaux de fin d'année.

#### 2.2.5. Quelle est la durée d'acheminement des courriers et colis ?

Si vous l'envoyez au siège de l'association, votre colis risque de rester en France plusieurs mois avant un prochain départ d'un membre de l'équipe France pour Phnom Penh.

Si vous l'envoyez au Cambodge, deux à trois semaines suffisent pour que votre courrier ou colis arrive à destination. Les pertes de colis restent exceptionnelles.

Si vous envoyez le cadeau par la Poste, choisissez la boîte postale :

**Ecole Happy Chandara - Boîte postale no 1366, Phnom Penh 3, Zip code 120000 - Cambodge.**

Si en revanche vous utilisez des services express (DHL, FedEx), privilégiez l'adresse physique de l'école en précisant les coordonnées du responsable Parrainage de Happy Chandara (nom et téléphone à demander au siège) :

**Ecole Happy Chandara - #902, street 369, Sangkat Prek Thmey, Khan Chbar Ampov, Phnom Penh, Cambodia.**

Votre colis sera distribué dans la semaine qui suit sa réception, hors congés scolaires. Les courriers et colis sont remis en dehors des heures de classe et avant la sortie des cours à 16h30. Nous vous confirmerons par e-mail, accompagné le plus souvent d'une photo de votre filleule avec son cadeau, la bonne réception de vos envois environ deux mois après son expédition.

**Un autre choix s'offre à vous pour éviter le coût d'envoi assez élevé : vous pouvez adresser au siège un don et laisser à l'école le soin d'acheter sur place le cadeau le plus adapté (dans les limites financières indiquées plus haut). Cette démarche favorise également l'activité locale et limite considérablement l'impact environnemental du transport aérien. Dans ce cas, le plus simple est de passer par notre site Internet, rubrique « Je fais un don », puis de choisir dans « Motif du don » la ligne « Cadeau filleule et/ou famille ».**

### **3. Et si vous visitez Happy Chandara ?**

#### **3.1. Je parraine une élève, puis-je visiter Happy Chandara et rencontrer les élèves et/ou ma filleule ?**

Si vous décidez d'aller au Cambodge, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons à notre école Happy Chandara située à 45 minutes en voiture de la capitale, Phnom Penh. Vous pourrez aller à la rencontre de votre filleule, des élèves, de notre équipe pédagogique et découvrir les différentes activités de notre école et son campus.

Pour cela, il est nécessaire de contacter le siège en France au moins un mois avant votre départ. Vos dates de visite envisagées seront validées en fonction du calendrier scolaire de Happy Chandara et des jours fériés au Cambodge.

La saison la plus agréable au niveau du climat reste l'hiver (de fin novembre à février). L'école est fermée les week-ends, une semaine entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier inclus, 15 jours autour du Nouvel An khmer (mi-avril), et durant 15 jours au mois d'août.

Lorsque la date de votre séjour à Phnom Penh sera confirmée, nous vous mettrons en relation avec un responsable sur place. Nous n'organisons pas de voyages individuels/collectifs mais pouvons vous donner quelques conseils ou adresses pour vous aider bien sûr.

A votre retour, nous serons heureux de partager avec vous vos impressions et vos photos.

Nous vous prions d'être très attentifs aux promesses que vous pourriez faire, notamment celle d'accueillir votre filleule chez vous, en vacances ou pour les études. Sachez que nous agissons toujours pour le bien de l'enfant. Partir à l'étranger, hors contexte éducatif et pédagogique, rendrait difficile la réadaptation de l'enfant dans sa famille. L'accueil par le parrain/marraine dans son pays sera éventuellement envisagé lors des études post-bac, après la majorité de la filleule (18 ans), avec son accord et sous conditions très strictes, ou exceptionnellement en cas de séjour linguistique en France.

#### **3.2. Comment se déroule la visite au sein de l'établissement et la rencontre avec ma filleule ?**

Lors de votre visite, vous pourrez rencontrer votre filleule et sa famille **au sein de l'école**, accompagné d'un interprète, et partager le déjeuner avec l'équipe pédagogique. Cette rencontre est un moment fort pour elles comme pour vous. Une visite de l'établissement sera organisée par l'équipe de l'école.

Si vous en faites la demande, vous pourrez aussi voir votre filleule à son domicile, en dehors des heures de classe et rencontrer sa famille, toujours accompagné d'un membre de l'école.

Aucune sortie avec une élève de Happy Chandara n'est envisageable sans supervision de notre part. Enfin, même si vos ressources vous le permettent et que les conditions de vie de votre filleule sont précaires, il est interdit de donner directement de l'argent aux familles ou aux enfants.

Si vous souhaitez apporter une aide complémentaire, nous vous remercions d'entrer en contact avec le siège de l'association. Nous pourrions alors élaborer un projet d'aide adapté (accès à l'eau, toilettes, etc.), en fonction des besoins de la famille et de vos moyens financiers.

#### **4. Et si vous souhaitez vous impliquer davantage dans l'association ?**

Vous pouvez également nous soutenir en agissant de différentes façons :

- en parlant de nous, en diffusant notre message auprès de votre entourage personnel et professionnel et sur vos réseaux sociaux ;
- en étant bénévole au siège et/ou au Cambodge (pas de mission au Cambodge inférieure à 6 mois) ;
- en menant une collecte de dons au bénéfice de l'école Happy Chandara et de ses élèves (vente, course, crowdfunding, etc.) ;
- en donnant davantage, par le biais de legs, d'assurance-vie, de donation via le Fonds de dotation Toutes à l'école, qui permet l'exonération de droits de mutation.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous informer davantage en toute confidentialité.

#### **5. Et si vous avez d'autres questions ?**

Les parrains et marraines couvrent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de l'association, le reste étant financé par des partenariats privés (entreprises et fondations), des événements et des donateurs. Cependant, certains paramètres tels que l'inflation au Cambodge et la crise en Europe nous imposent toujours plus de prudence pour pérenniser notre modèle économique. Il est devenu une nécessité d'augmenter la part des parrainages dans nos ressources afin d'envisager un avenir serein pour l'école et ses élèves. Ainsi, chaque élève scolarisée depuis la maternelle est soutenue par 4 parrains.

Chaque parrainage s'élève à 35 € par mois, soit 12 € après déduction fiscale.

Pour ceux qui souhaitent parrainer à plusieurs une même petite fille, il est possible de se regrouper entre amis ou en famille. Le parrainage exclusif, seul ou à plusieurs, est alors possible, à hauteur de 140 € par mois, soit 48 € par mois après déduction fiscale.

Comme vous le savez, un engagement à long terme pour construire l'avenir de ces petites filles est préférable. En effet, la durée de la scolarité sur le site de l'école Happy Chandara est de 13 ans : maternelle ou Kindergarden, primaire du grade 1 à 6, collège du grade 7 à 9, lycée du grade 10 à 12.

A vos côtés, nous poursuivrons notre soutien au-delà du baccalauréat, avec leurs études à l'université ou une formation professionnelle, jusqu'à leur entrée sur le marché du travail.

Tout parrainage peut être interrompu, sans justification, sur simple notification écrite (lettre ou e-mail) du parrain ou de la marraine, adressée au siège de l'association Toutes à l'école. L'association mettra tout en œuvre pour trouver un nouveau parrain, c'est pourquoi un préavis de 3 mois est souhaitable.



Le non-paiement du parrainage pendant six mois et malgré deux rappels est un motif de rupture de l'engagement, par abandon de fait.

Nous vous remercions par avance de communiquer au siège toute modification de vos coordonnées personnelles (adresse postale, téléphone, email) et bancaires (RIB).

Le reçu fiscal de votre soutien, don déductible des impôts, vous sera envoyé par courrier et/ou email à la fin du mois de mars de chaque année pour les dons versés l'année précédente.

**6. Approbation de la Charte du parrainage élève**

**Je soussigné(e)**

M – MME, (barrez la mention inutile)

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

VILLE.....

CODE POSTAL.....

PAYS.....

**approuve l'intégralité de la Charte du parrainage élève de l'association Toutes à l'école, située au 65, rue de la Saussière, 92100 Boulogne-Billancourt, France, et déclare sur l'honneur en respecter les termes.**

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**Merci de signer et de nous renvoyer cette page par e-mail ou par courrier vous engageant à respecter la Charte du parrainage élève de l'association.**

**Sans réponse de votre part 60 jours après la date d'envoi, cette Charte du parrainage élève sera considérée comme approuvée.**